

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Voies navigables de France

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Madame la Directrice Territoriale du Nord-Est

ou

Monsieur le Directeur de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage

Conducteur d'opération

Voies Navigables de France – DIMOA

Unité Opérationnelle de Nancy

169, rue de Newcastle

54036 NANCY Cedex

Objet du marché

Expertises de la faune, de la flore et des habitats naturels terrestres et aquatiques pour
les ouvrages situés sur la zone nord de la DT Nord-Est de VNF – Lot 1

Le présent CCTP comporte 15 pages.

SOMMAIRE

Pages

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Objet du marché	5
1.3. Procédures réglementaires.....	5
ARTICLE 2. CONTENU DES PRESTATIONS.....	5
2.1. Contenu du marché.....	5
2.2. Périmètre des prestations.....	6
2.3. Champ thématique, compétences requises	8
2.3.1. Étude environnementale.....	8
2.3.2. Les autorisations réglementaires à obtenir.....	8
2.3.3. Assistance générale au maître d’ouvrage.....	8
ARTICLE 3. Descriptif détaillé des Prestations	8
3.1. Pré-diagnostic et planning prévisionnel des inventaires de terrain	8
3.1.1. Objectifs	8
3.1.2. Livrables.....	9
3.2. Réalisation des inventaires de terrain et analyse des résultats	9
3.2.1. Objectifs	9
3.2.2. Livrables.....	10
3.3. Assistance au maître d’œuvre et participation à l’appréciation des impacts des travaux sur la biodiversité et définition des mesures d’évitement, réduction et compensation des impacts ainsi que de leurs suivis.....	11
3.3.1. Objectifs	11
3.3.2. Livrables.....	11
3.4. L'assistance technique, pendant des travaux, pour l'encadrement des entreprises en charge ces travaux,.....	12
3.4.1. Objectifs	12
3.4.2. Livrables.....	12
3.5. Rédaction des dossiers d’autorisation temporaire – Demande de certificat de projet / Enregistrement, Déclaration ou Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement / Déclaration ou Autorisation au titre de la loi sur l’eau	12
3.5.1. Objectifs	12
3.5.2. Études.....	12
3.5.3. Livrables.....	13
3.6. Rédaction de l’évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000	13
3.6.1. Objectifs	13
3.6.2. Livrables.....	13
3.7. Rédaction du dossier de demande de dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées	14
3.7.1. Objectifs	14
3.7.2. Livrables.....	14
3.8. Versement des données brutes de biodiversité sur la plateforme dédiée à l’inventaire du patrimoine naturel (L411-1 A du code de l’environnement).....	14
ARTICLE 4. Établissement des rapports d’études	15
4.1. Achèvement d’un élément d’études et commencement de l’élément suivant.....	15
4.2. Nombre d’exemplaires – Qualité exigée des documents remis	15

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Contexte pour le lot 1 – VNF Direction Territoriale Nord-Est

La Direction territoriale Nord-Est (DTNE) exploite et entretient un réseau de plus de 1300km de rivières navigables et de canaux, répartis sur six itinéraires principaux :

- La Meuse navigable et ses tronçons canalisés,
- La Moselle navigable,
- Le Canal des Vosges,
- Le Canal de la Marne au Rhin – branche Est (Embranchement de Nancy),
- Le Canal de la Marne au Rhin – branche Ouest,
- Le Canal entre Champagne et Bourgogne.

Les six itinéraires sont matérialisés sur la carte ci-après.

Pour maintenir les biefs et permettre la navigation, de nombreux ouvrages ont été créés sur l'ensemble de ces linéaires ainsi que sur certains tronçons de rivières non navigables : écluses, barrages avec parties mobiles, seuils fixes, prises d'eau, digues, barrages réservoirs et rigoles alimentaires, tunnels, aqueducs, ponts, bâtiments, etc. La plupart des ouvrages datent du XIXème siècle, et se trouvent parfois en état fortement dégradé. Certains, en meilleur état, ne répondent pas aux nouvelles exigences en termes de sécurité ou d'environnement. Ainsi, des opérations de rénovation plus ou moins lourdes sont progressivement conduites sur l'ensemble du réseau.

Des opérations de reconstruction ou de construction d'ouvrages neufs, création de nouveau chemin d'accès sont également réalisées pour répondre aux évolutions des méthodes d'exploitation et permettre le développement du trafic fluvial.

Le programme d'investissement de la DTNE rassemble ainsi diverses opérations de déconstruction, restauration et/ou modernisation des ouvrages et du réseau qui s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- La sécurisation des ouvrages qui présentent pour certains des organes mobiles manœuvrés par les agents dans des conditions souvent dangereuses,
- Le confortement du génie civil des ouvrages ou des berges et digues,
- L'automatisation des systèmes pour une gestion hydraulique optimisée,
- La mise aux normes environnementales avec l'aménagement de dispositifs de franchissement piscicole et sédimentaires des ouvrages,
- La modernisation des méthodes d'exploitation,
- Le développement du trafic,
- Destruction d'ouvrage (bâtiments devenus dangereux).

Par ailleurs, certaines opérations d'entretien des berges, de dragages, de vidange ou d'abaissement de bief, de reprise d'affouillements, faucardage de plantes aquatiques, réfection d'ouvrage ou de bâtiment, restauration de site, abattage d'arbres, etc. peuvent également nécessiter des études écologiques ; Elles sont donc intégrées au périmètre du marché.

Pour certaines opérations, il peut être nécessaire :

- [illegible]

1.2. Objet du marché

L'objet du marché est de réaliser les études de la faune, de la flore et des habitats naturels préalables aux opérations d'investissement ou d'entretien sur le territoire nord de la Direction Territoriale Nord Est et à établir les dossiers réglementaires qui en découlent.

Le marché concerne à la fois la biodiversité terrestre et les milieux aquatiques. Chaque bon de commande décrira les éléments d'étude retenus pour un site particulier.

1.3. Procédures réglementaires

En fonction des ouvrages, du contexte local et des travaux envisagés, les procédures auxquelles seront potentiellement soumis les travaux de modernisation des ouvrages sont les suivantes :

- Autorisation environnementale articles L181-1 à L181-31 et suivants et R181-1 à R181-56 et suivants du code de l'environnement – Demande de certificat de projet,
- Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'Eau (articles L214-1 à L214-11 et suivants du code de l'environnement et R214-1 à R214-60),
- Évaluation environnementale ou demande d'examen au cas par cas, études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements (articles L122-1 et suivants et R122-2 et suivants du code de l'environnement),
- Enregistrement, Déclaration ou Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (articles L511-1 à L517-2 et suivants et R511-9 à R517-10 du code de l'environnement),
- Évaluation des incidences des travaux sur le réseau Natura 2000 (articles L414-4 à L414-7 et suivants et articles R414-19 à R414-26 du code de l'environnement),
- Dérogation à la réglementation sur les espèces protégées (article L411-1 à L411-3 et R411-1 à R411-14 du code de l'environnement).

ARTICLE 2. CONTENU DES PRESTATIONS

2.1. Contenu du marché

Le marché comprend la réalisation d'une étude sur la faune, la flore et les habitats naturels présents pour chacun des sites potentiellement impactés par les travaux futurs d'entretien, de restauration, de modernisation, de construction, de démolition d'ouvrages ou de travaux sur le linéaire des voies d'eau.

Pour chaque ouvrage, les prestations pourront comprendre tout ou partie des éléments d'études suivants :

- L'établissement d'un pré-diagnostic ainsi que d'un planning prévisionnel des inventaires de terrain,
- La réalisation d'inventaires de terrain et l'analyse des résultats,
- La réalisation d'inventaire de terrain spécifique pour des espèces invasives,
- L'assistance au maître d'œuvre et la participation à l'appréciation des impacts des travaux sur la biodiversité ainsi que la définition des mesures d'évitement, réduction, compensation des impacts et de suivi,

- L'assistance technique, pendant ou après des travaux, pour l'encadrement des entreprises en charge des travaux,
- La rédaction des dossiers soumis à autorisation temporaire au titre du code de l'environnement,
- L'examen au cas par cas des dossiers,
- La rédaction de l'évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000,
- La rédaction du dossier de demande de dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées,
- Le versement des données brutes de biodiversité sur la plateforme dédiée à "l'Inventaire du patrimoine naturel" (L411-1 A du code de l'environnement).

2.2. Périmètre des prestations pour le lot 1

Le périmètre des prestations du lot 1 du présent marché se situe sur la zone nord de la Direction Territoriale Nord-Est. Elle rassemble les ST suivants :

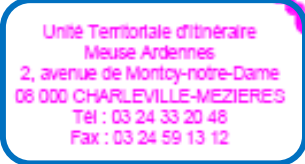
- ST Canal de la Marne au Rhin Est
- ST Canal Meuse - Ardennes
- ST Moselle

Les études pourront concerner :

- Les ouvrages ponctuels de la voie d'eau : barrages avec parties mobiles, seuils fixes, écluses, portes de garde, prises d'eau, passe-à-poissons, tunnels, aqueducs, pont, etc.,
- Les biefs ou portion de cours d'eau concernés sur la zone d'études, ainsi que les fossés ou contre-fossés,
- Les délaissés, bras morts ou mares,
- Les berges,
- Les chemins de service ou de halage,
- Les terrains de dépôt,
- Les arbres d'alignement ou patrimoine arboré ou arbustif,
- Les barrages réservoirs et les rigoles alimentaires,
- Les bâtiments ou constructions susceptibles d'accueillir une faune spécifique,
- Le(s) commune(s) mouillée(s),
- Le domaine public fluvial terrestre.

Pour chaque site un périmètre d'étude sera défini, incluant si nécessaire la zone d'accès et les abords susceptibles de subir des effets directs et indirects du fait des travaux.

CARTE DES UNITES TERRITORIALES D'ITINERAIRES



Unité Territoriale d'itinéraire
Moselle
6, rue de Méric - C.S. 21052
57 036 METZ CEDEX 01
Tél : 03 87 66 89 14
Fax : 03 87 66 09 57

Unité Territoriale d'itinéraire
Canal de la Marne au Rhin Ouest
1, rue de l'Ornicrène - BP 50523
55 012 BAR-LE-DUC
Tél : 03 29 79 12 33
Fax : 03 29 45 55 14

Unité Territoriale d'itinéraire
Canal de la Mame au Rhin Est
et Embranchement de Nancy
52, rue Charles de Foucauld
54 000 NANCY
Tél : 03 83 17 41 20
Fax : 03 83 17 41 39

Unité Territoriale d'itinéraire
Canal entre Champagne et Bourgogne
82, rue du Commandant Huguery - BP 2087
52 903 CHAUMONT CEDEX 09
Tél : 03 25 30 79 79
Fax : 03 25 30 79 80

Unité Territoriale d'itinéraire
Canal des Vosges
1, avenue de la Fontenelle - BP 266
88 007 EPINAL
Tél : 03 29 34 19 63
Fax : 03 29 31 14 30

Zone Nord

2.3. Champ thématique, compétences requises

2.3.1. Étude environnementale

Le champ thématique des études à engager est le milieu biologique. Les domaines de compétence recherchés sont les suivants, dans une approche fonctionnelle et patrimoniale :

- L'écologie généraliste,
- L'écologie végétale,
- L'ornithologie,
- L'ichtyologie pour les habitats et frayères piscicoles,
- La malacofaune,
- L'entomologie,
- La chiroptérologie,
- L'herpétologie,
- La mammalogie.

À partir des données recueillies dans ces différents domaines, le titulaire devra être capable d'analyser les résultats des inventaires et de prioriser les enjeux.

2.3.2. Les autorisations réglementaires à obtenir

Le titulaire devra posséder les compétences nécessaires à l'aide à la rédaction des dossiers environnementaux réglementaires, notamment afin de fournir des éléments d'appréciation des impacts et de proposer des mesures d'évitement/réduction/compensation des impacts des travaux sur la thématique biodiversité ainsi que sur leurs suivis.

Il devra disposer d'une capacité à rédiger des dossiers d'évaluation des incidences sur Natura 2000, ainsi que des dossiers de demande de dérogation sur les espèces protégées (végétales et animales) pour les travaux ou pour réaliser des inventaires.

2.3.3. Assistance générale au maître d'ouvrage

Le titulaire devra, tout au long de sa mission assurer un rôle de conseil dans la planification, l'organisation et la conduite des procédures réglementaires relevant du code de l'environnement.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES PRESTATIONS

3.1. Pré-diagnostic et planning prévisionnel des inventaires de terrain

3.1.1. Objectifs

L'objectif de cet élément d'études est de mettre en évidence les sensibilités potentielles du site et de ses environs. Ce pré-diagnostic sera réalisé sur la base d'un travail de recherche bibliographique et d'une visite réalisée sur le terrain.

3.1.2. Livrables

A l'issue de ce travail, le titulaire du marché devra remettre un rapport qui comportera :

- Le descriptif de la méthodologie employée pour constituer le pré-diagnostic : sources de données utilisées et bibliographie, récapitulatif des contacts pris avec les entités potentiellement détentrices de données environnementales sur le site,
- La liste des zonages environnementaux identifiés (sites Natura 2000, parc naturel régional, ZNIEFF, ...) ainsi que la description succincte de la nature de ces zonages, leurs fondements et leurs implications pour la suite de l'opération,
- La description de la visite de terrain réalisée dans le cadre du pré-diagnostic,
- La qualification des sensibilités écologiques du site et de ses environs tels que détectés à ce stade,
- La liste des taxons à rechercher sur le terrain ainsi que la description des méthodes d'investigation qui seront employées pour chacun,
- Le planning prévisionnel des inventaires proposés précisant le nombre de jours d'inventaires à consacrer par taxon.

3.2. Réalisation des inventaires de terrain et analyse des résultats

3.2.1. Objectifs

L'objectif de cet élément d'études est de décrire l'état de la biodiversité du site à partir d'inventaires de terrain.

Les inventaires se dérouleront sur un cycle biologique complet d'une année. Toutefois, si le pré-diagnostic met en évidence des enjeux potentiels faibles, la période couverte pourra être ajustée.

Par ailleurs des inventaires complémentaires pourront être commandés en cas de :

- Nécessité d'une plus grande précision (ex : cas de travaux nécessitant une demande de dérogation au titre des espèces protégées ou élargissement du périmètre de l'opération),

ou

- Nécessité d'actualiser les inventaires si l'opération s'étend sur plusieurs années.

En respectant la méthodologie définie au stade pré-diagnostic, le prestataire réalisera :

- Les relevés de terrain de la faune, la flore et les habitats naturels,
- Une analyse des habitats et de leur intérêt écologique,
- Une analyse fonctionnelle et patrimoniale des espèces répertoriées, en prenant soin de distinguer les espèces en fonction de :
 - ✓ leur statut de protection vis-à-vis des réglementations française et européenne,
 - ✓ leur statut de conservation,
 - ✓ leur statut d'occupation du site (reproduction, alimentation, repos),
- Une analyse des continuités écologiques,
- Une analyse de la présence d'espèces envahissantes.
- Une analyse des frayères existantes ;
- Un marquage approprié ainsi qu'une localisation topographique en x et y des arbres identifiés à enjeux environnementaux.

Pour les insectes, les inventaires concernent :

- Les lépidoptères,
- Les odonates,
- Les orthoptères.

En ce qui concerne la faune aquatique, seront recherchés :

- Les macroinvertébrés benthiques.

Le niveau de détermination est fixé à l'espèce. Les prospections aquatiques pourront nécessiter un accès par la voie d'eau, le matériel n'étant pas fourni par le maître d'ouvrage. À titre indicatif, le nombre de passage sur le terrain sera compris entre 3 et 30 jours, suivant la sensibilité des sites.

Dans le cas où des autorisations au titre de la police de l'eau ou de la pêche seraient nécessaires pour réaliser les inventaires, notamment aquatiques, la demande d'autorisation de pêche éventuelle sera à la charge du titulaire du marché, il y va de même pour les éventuelles arrêtés de dérogation.

Les autorisations de circuler sur le DPF seront demandées par le titulaire du marché aux ST avant toute intervention.

Les enjeux écologiques du secteur devront être hiérarchisés selon une échelle à 5 niveaux :

- Enjeux très faibles,
- Enjeux faibles,
- Enjeux moyens,
- Enjeux forts,
- Enjeux très forts.

Le prestataire tiendra régulièrement informer le maître d'ouvrage de l'avancée du travail, des éventuelles difficultés rencontrées ainsi que des possibles modifications de méthode associées.

3.2.2. Livrables

A l'issue de ce travail, le titulaire du marché devra remettre un rapport qui comportera :

- La description et la méthodologie des inventaires de terrain effectués : dates précises des inventaires réalisés par taxon, matériel utilisé, conditions météorologiques, difficultés rencontrées,
- La liste et la cartographie des habitats naturels et leur référence Corine Biotope et le cas échéant la référence Natura 2000, ainsi que leur statut de conservation et la superficie concernée,
- Pour chaque taxon la liste et la cartographie des espèces recensées avec leur statut de protection, leur statut de conservation, leur statut d'occupation du site et leur abondance. Les espèces les plus remarquables feront l'objet d'une fiche descriptive,
- À la lumière des résultats, une analyse des enjeux de biodiversité rencontrés sur le site,
- Une cartographie de synthèse des principaux corridors écologiques recensés ou potentiels,
- Une cartographie de synthèse commentée des principales sensibilités rencontrées.

Le rapport d'étude sera agrémenté :

- De photographies, d'un lexique, d'annexes techniques et de tout autre élément nécessaire à sa bonne compréhension,

- D'une **cartographie** couleur des enjeux identifiés, restitué en général au 1/25 000^e et calée en coordonnées Lambert 93. La cartographie sera conçue de manière à représenter les différentes aires d'étude, la totalité des thématiques étudiées et une ou des synthèses présentant la mise en évidence des enjeux, réalisées à l'échelle adaptée. Le nombre de cartes étant laissé à l'initiative du titulaire du marché. Les secteurs particulièrement sensibles identifiés seront restitués au 1/10 000 ou 1/5 000. L'ensemble de la cartographie devra être exploitable par le SIG de VNF,
- D'une base de données recueillies calées en coordonnées Lambert 93, au format mif mid (export de MapInfo en prenant soin, au moment de l'export de se mettre en projection Lambert 93 carto).

3.3. Assistance au maître d'œuvre et participation à l'appréciation des impacts des travaux sur la biodiversité et définition des mesures d'évitement, réduction et compensation des impacts ainsi que de leurs suivis

3.3.1. Objectifs

Sur la base des résultats des inventaires de terrain ainsi que des études de conception réalisées par le maître d'œuvre, le titulaire devra évaluer les impacts du projet sur la biodiversité. Il proposera des mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire du suivi et de l'accompagnement de ces impacts en lien avec le maître d'œuvre. Un point particulier sur les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales, animales, aquatiques ou terrestres, sera réalisé : présence sur le site, menace pour la biodiversité, effets du projet sur leur dissémination, prévention de leur dissémination, stratégie et moyens de contrôle et de surveillance.

Il apportera également un conseil au maître d'ouvrage durant toutes les étapes de conception de l'ouvrage afin de limiter les impacts des aménagements. Cette assistance comprend :

- La participation aux réunions de présentation des résultats de l'ensemble des éléments d'études à la maîtrise d'ouvrage, à raison au minimum d'une réunion par élément d'études,
- La participation éventuelle à des réunions d'échanges avec les services instructeurs de l'État pour les dossiers réglementaires.

Les analyses menées devront être proportionnées aux enjeux et à l'importance de l'opération de travaux.

3.3.2. Livrables

Le titulaire devra remettre un dossier qui comprendra :

- Une analyse argumentée des impacts du projet sur la faune, la flore et les habitats naturels recensés au terme des inventaires de terrain. Cette analyse s'attachera à la phase de préparation du chantier, aux travaux ainsi qu'à la phase exploitation,
- Des propositions de mesures d'évitement, de réduction et si nécessaire de compensation des impacts du projet voire de leur suivi et de leur accompagnement,
- Une cartographie de localisation des mesures,
- Un tableau de synthèse reprenant l'ensemble des taxons impactés, la qualification de l'impact et les propositions de mesures associées.

3.4. L'assistance technique, pendant des travaux, pour l'encadrement des entreprises en charge de ces travaux,

3.4.1. Objectifs

Dans le cadre de travaux impactant, dans la zone des travaux, la faune, la flore et les habitats naturels recensés lors des inventaires de terrain (pré-diagnostique et diagnostique), le titulaire devra intervenir sur le terrain pour suivre et encadrer les entreprises dans la mise en place des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation définies dans les dossiers réglementaires.

3.4.2. Livrables

A la fin de son intervention, le titulaire remettra :

- Un rapport recensant toutes ces interventions, les problèmes rencontrés, les solutions mises en place, ... et les conclusions sur les mesures mises en place.

3.5. Rédaction des dossiers d'autorisation temporaire – Demande de certificat de projet / Enregistrement, Déclaration ou Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement / Déclaration ou Autorisation au titre de la loi sur l'eau

3.5.1. Objectifs

L'objectif de cet élément est la rédaction d'un dossier d'autorisation temporaire / Enregistrement, Déclaration ou Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement / Déclaration ou Autorisation au titre de la loi sur l'eau, pour la période des travaux sur un ouvrage. Elle peut être précédée, sur demande du maître d'ouvrage, par la rédaction du dossier de certificat de projet.

Ce dossier se fera sur la base des études de conception réalisées par le maître d'œuvre ainsi que sur la synthèse des divers inventaires, recensements, analyses, consultations et reconnaissances du lieu des travaux.

La prestation inclut également si nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale du projet ou d'une incidence environnementale qui peuvent être précédée d'une demande d'étude au cas par cas.

La mission se termine une fois que les diverses autorisations ou arrêté préfectoral ont été obtenues.

3.5.2. Études

Le prestataire réalisera notamment :

- La définition d'un périmètre d'étude incluant les zones de travaux et leurs abords,
- Le recensement et caractérisation des milieux naturels protégés et inventoriés situés à proximité,
- Une analyse bibliographique liée aux milieux naturels, Consultation des APPMA, des Fédérations Départementales des Pêcheurs, des DDT, de l'OFB, des associations locales de protection de la nature,
- Des reconnaissances de terrain, réalisées à des périodes appropriées qui permettront d'étudier les habitats naturels, de définir les potentialités du site pour les espèces animales protégées, les connectivités écologiques (y compris trame noire) et patrimoniales, de constater l'éventuelle présence de frayères
- Des reconnaissances de terrain pour procéder à des inventaires exhaustifs des frayères existantes,

- L'identification de besoins éventuels d'inventaires détaillés complémentaires,
- La mise en œuvre de la démarche ERC (recherche en concertation avec VNF des adaptations du projet permettant d'éviter les impacts, puis de réduire les impacts subsistant et de compenser les impacts résiduels),
- La formulation de recommandations pour la phase travaux (période à respecter, précautions particulières, remise en état du site...) ainsi que les recommandations de suivi pendant et après travaux.

3.5.3. Livrables

Le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage :

- le dossier réglementaire,
- Des propositions de mesures d'évitement, de réduction et si nécessaire de compensation des impacts du projet et des travaux,
- Une cartographie de localisation des mesures et des connectivités écologiques.

Le rapport sera agrémenté :

- De photographies, d'un lexique, d'annexes techniques et de tout autre élément nécessaire à sa bonne compréhension,
- D'une **cartographie** couleur des enjeux identifiés, restitué en général au 1/25 000^e et calée en coordonnées Lambert 93. La cartographie sera conçue de manière à représenter les différentes aires d'étude, la totalité des thématiques étudiées et une ou des synthèses présentant la mise en évidence des enjeux, réalisées à l'échelle adaptée. Le nombre de cartes étant laissé à l'initiative du titulaire du marché. Les secteurs particulièrement sensibles identifiés seront restitués au 1/10 000 ou 1/5 000. L'ensemble de la cartographie devra être exploitable par le SIG de VNF,
- D'une base de données recueillies calées en coordonnées Lambert 93, au format mif mid (export de MapInfo en prenant soin, au moment de l'export de se mettre en projection Lambert 93 carto).

3.6. Rédaction de l'évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000

3.6.1. Objectifs

Cet élément d'études interviendra au stade avant-projet pour chaque opération. Les aménagements précis à réaliser seront donc connus à ce stade.

Le prestataire produira une évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 dont le contenu sera conforme aux exigences du code de l'environnement.

Les analyses menées devront être proportionnées aux enjeux et à l'importance du projet.

La mission se termine une fois que les diverses autorisations ont été obtenues.

3.6.2. Livrables

Le prestataire remettra le dossier d'évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000, celui-ci sera joint aux éventuels dossiers d'autorisation réglementaire s'il n'y est pas déjà inclus.

Le rapport sera agrémenté :

- De photographies, d'un lexique, d'annexes techniques et de tout autre élément nécessaire à sa bonne compréhension,

- D'une **cartographie** couleur des enjeux identifiés, restitué en général au 1/25 000^e et calée en coordonnées Lambert 93. La cartographie sera conçue de manière à représenter les différentes aires d'étude, la totalité des thématiques étudiées et une ou des synthèses présentant la mise en évidence des enjeux et des connectivités écologiques, réalisées à l'échelle adaptée. Le nombre de cartes étant laissé à l'initiative du titulaire du marché. Les secteurs particulièrement sensibles identifiés seront restitués au 1/10 000 ou 1/5 000. L'ensemble de la cartographie devra être exploitable par le SIG de VNF,
- D'une base de données recueillies calées en coordonnées Lambert 93, au format mif mid (export de MapInfo en prenant soin, au moment de l'export de se mettre en projection Lambert 93 carto).

3.7. Rédaction du dossier de demande de dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées

3.7.1. Objectifs

L'objectif de cet élément est la rédaction d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées.

Tout au long de cette phase, le prestataire tiendra régulièrement informé le maître d'ouvrage de l'avancée du travail, des éventuelles difficultés rencontrées ainsi que des possibles modifications de méthode associées. Le cas échéant il fournira les éléments d'analyse complémentaires nécessaires pour répondre aux demandes des services de l'État et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou du Conseil National de la Protection de la Nature.

La mission se termine une fois l'arrêté préfectoral de dérogation obtenu.

3.7.2. Livrables

Le prestataire remettra :

- Le rapport de demande de dérogation,
- Le ou les formulaires CERFA correspondant.

Le rapport d'étude sera agrémenté de :

- Une iconographie, des photographies, d'un lexique, d'annexes et de tout autre élément nécessaire à sa bonne compréhension,
- Une **cartographie** couleur des enjeux identifiés, restituée en général au 1/25 000^e et calée en coordonnées Lambert 93. La cartographie sera conçue de manière à représenter les différentes aires d'étude, la totalité des thématiques étudiées et une ou des synthèses présentant la mise en évidence des enjeux, réalisées à l'échelle adaptée. Le nombre de cartes étant laissé à l'initiative du titulaire du marché. Les secteurs particulièrement sensibles identifiés seront restitués au 1/10 000 ou 1/5 000. L'ensemble de la cartographie devra être exploitable par le SIG de VNF,
- Une base de données recueillies calées en coordonnées Lambert II, au format mif mid (export de MapInfo en prenant soin, au moment de l'export de se mettre en projection Lambert 93 carto).

3.8. Versement des données brutes de biodiversité sur la plateforme dédiée à l'inventaire du patrimoine naturel (L411-1 A du code de l'environnement)

Pour le compte de VNF, le titulaire du marché sera chargé de saisir ou, à défaut, de verser les données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées à chaque fois qu'une des études produites précédemment répond aux exigences de versement décrites dans le code de l'environnement.

ARTICLE 4. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS D'ÉTUDES

Les rapports prévus pour chaque élément d'études seront produits sous format Word et sous format PDF.

4.1. Achèvement d'un élément d'études et commencement de l'élément suivant

Le rapport d'étude remis à l'issue du délai contractuel de l'élément d'études concerné sera considéré comme un rapport provisoire (mais devant être complet quant à cet élément) de la prestation à réaliser par le titulaire, définie dans le bon de commande correspondant.

Le maître d'ouvrage fera alors connaître ses observations sur ce rapport provisoire qui devront être prises en compte en vue de l'établissement du **rapport définitif** correspondant, et de sa réception.

4.2. Nombre d'exemplaires – Qualité exigée des documents remis

A l'issue de chaque élément d'études, les documents d'études sont remis par le bureau d'études au représentant du maître de l'ouvrage pour vérification et réception.